



Webinaire EDF OA / Producteurs

Présentation de la plateforme de services SMART OA pour
l'application de l'article 175 de la Loi de Finances 25

06/11/2025

- | | |
|---|---|
| 1 | Rappels du cadre par la DGEC |
| 2 | Présentation de la plateforme de services SMART OA et du parcours utilisateur |
| 3 | Spécifications techniques de l'API |
| 4 | Tests et déploiement |
| 5 | Contacts |

Présentation de la Plateforme de Services SMART OA

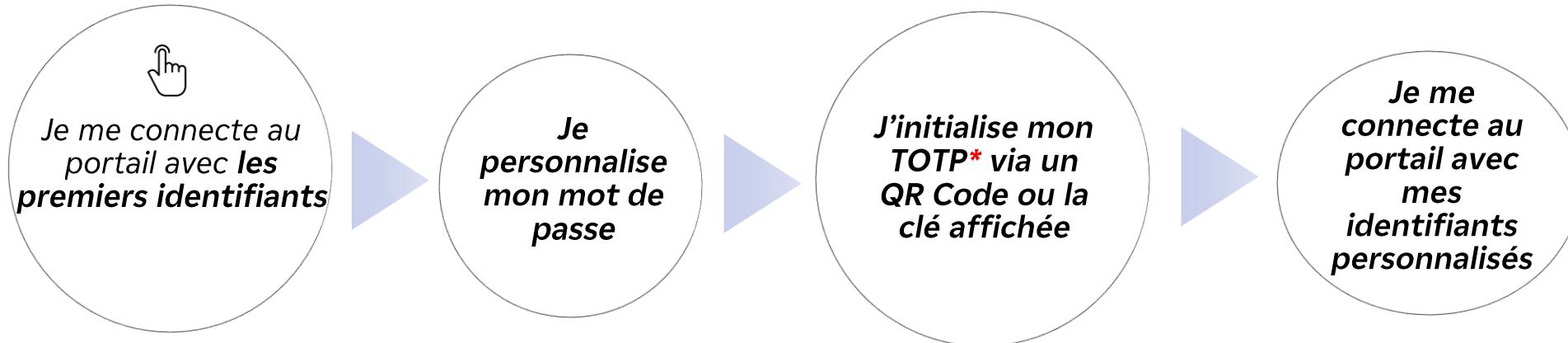
Afin d'adresser les consignes d'effacement aux installations sous OA, EDF OA prévoit la mise en place d'une plateforme de services SMART OA consistant en :

- Un portail web avec connexion à un espace privé via Identifiant/Mot de passe permettant la récupération manuelle des données privées
- Un service API permettant la récupération automatique des données privées via une connexion informatique

Afin d'utiliser le service API, une première connexion via le portail web est requis afin d'initialiser votre compte et de déclarer les adresses IPs des machines qui pourront ensuite récupérer les données via API.

Parcours utilisateur

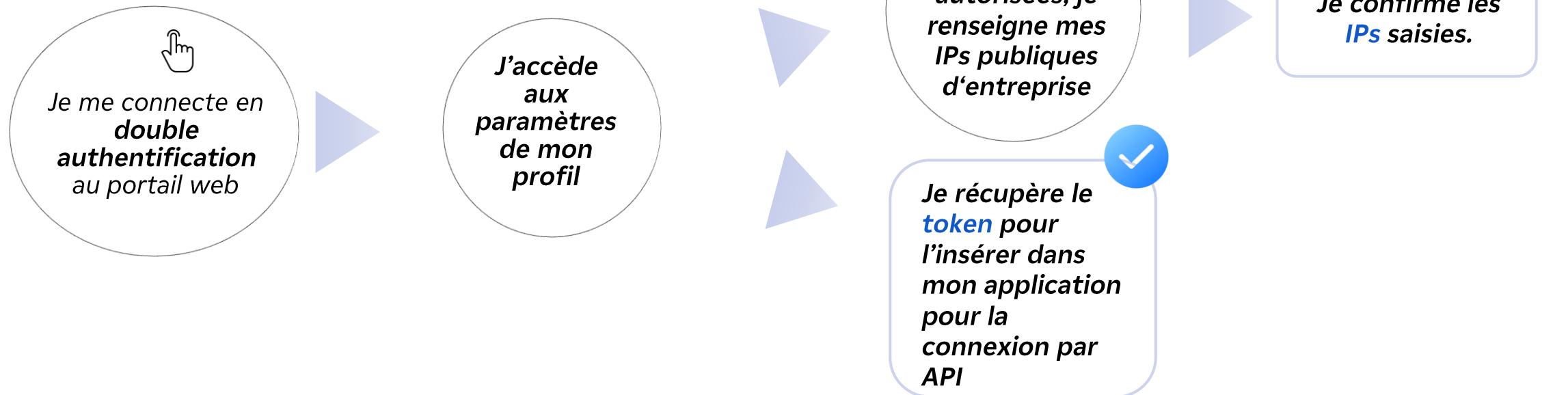
1) Initialisation des comptes sur le portail web



- Chaque gestionnaire du contrat recevra un mail fournissant les identifiants de connexion : ID et mot de passe provisoire
- Lors de la première connexion au portail web, le producteur devra procéder à un changement du mot de passe et mettre en place un TOTP* pour renforcer l'authentification.
- Pour chaque connexion ultérieure à la plateforme web, le mot de passe et la génération d'un TOTP seront nécessaires pour accéder au site.
- Il est fortement recommandé de ne pas transmettre les mots de passe ou TOTP à des tiers (que ce soit des Acteurs d'ajustement, délégués, etc.) . En effet, le gestionnaire du contrat d'Obligation d'Achat est la personne désignée responsable de la gestion de cet accès informatique.
- Cette gestion permettra côté EDF OA d'assurer un contrôle des accès limités dans un environnement sécurisé.
- A noter : 1 contrat = 1 compte
 - Il ne sera pas possible d'avoir des comptes multi-sites
 - Exemple : si je suis producteur et que je gère 10 contrats en OA, j'aurai 10 premières initialisations à réaliser et ensuite 10 connexions distinctes à réaliser pour accéder aux informations relatives à chacun des 10 contrats

Parcours utilisateur

2) Délégation d'accès via IP



Une fois connecté sur le portail web pour un contrat donné, le gestionnaire du contrat peut :

- Indiquer les adresses IP qu'il autorise à avoir accès aux informations, via API, des demandes d'effacement adressées pour ce contrat.
- Générer un token de connexion utile pour les connexions via API. Ce token sera ensuite à transmettre par le gestionnaire du contrat aux entités dont les IP chercheront à accéder aux informations via API, puisque ce token sera le mot de passe de connexion pour l'API.

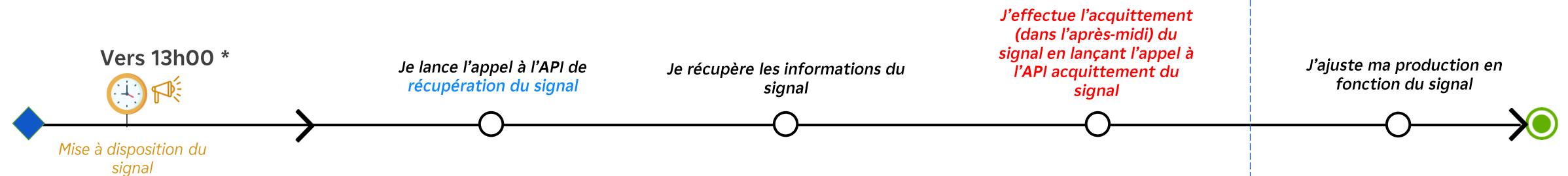
Il n'y a pas de limites sur le nombre d'IP autorisées.

Bon à savoir : le gestionnaire de contrat devra gérer la liste d'IP au fil de la vie du contrat et devra être particulièrement vigilant en cas de changements de délégataire/acteur tiers (acteur d'ajustement par exemple) : suppression des IP autorisées et régénération d'un nouveau token à rediffuser aux IP autorisées.

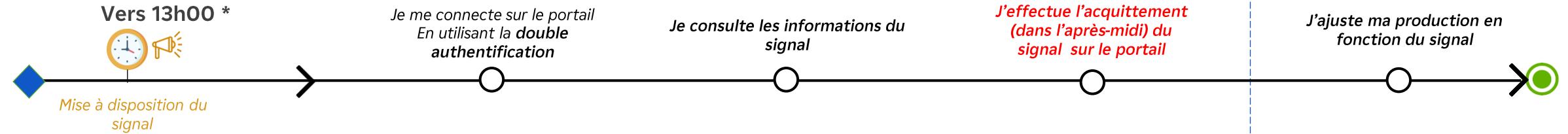
Parcours utilisateur

3) Accès aux données via API

1. J'utilise l'API Smart OA pour récupérer le signal



2. Je souhaite récupérer manuellement le signal via le portail web Smart OA



* Information à titre indicatif

Spécifications techniques de l'API

1) Ressources « Effacement »

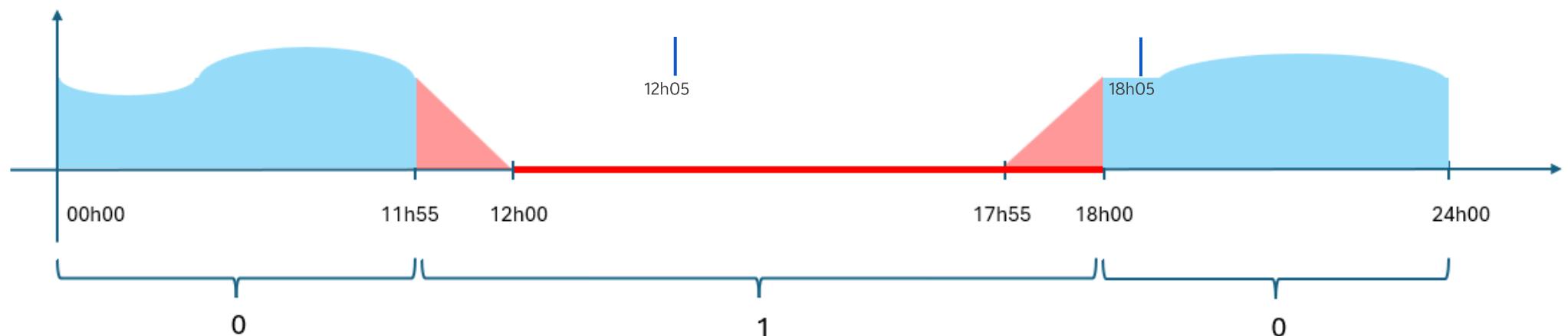
La ressource « Effacement » de l'API SMART OA permet de récupérer les données relatives aux effacements du moyen de production d'un producteur sous Obligation d'Achat.

- Paramètres d'entrée : il n'y a pas de paramètre en entrée de cette ressource
- Données de sortie :
 - Identifiant du site
 - Date de mise à jour des données
 - Date de livraison : date d'application des consignes d'effacement
 - Liste des périodes d'effacement
 - Début de la période
 - Fin de la période
 - Indicateur d'effacement de la période : 0.0 (Pas d'effacement) ou 1.0 (Effacement)

Spécifications techniques de l'API

1) Ressources « Effacement » - exemple

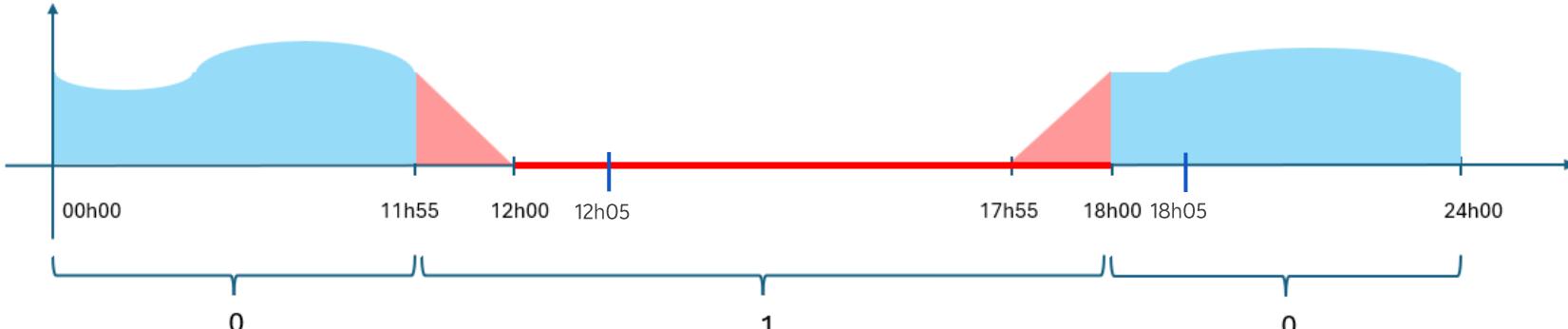
```
{  
  "id": "BOAXXXXX",  
  "update_date": "2025-09-21T12:55:05+02:00",  
  "application_date": "2025-09-22",  
  "data": [  
    {  
      "start_date": "2025-09-22T00:00:00+02:00",  
      "end_date": "2025-09-22T11:55:00+02:00",  
      "value": 0.0  
    },  
    {  
      "start_date": "2025-09-22T11:55:00+02:00",  
      "end_date": "2025-09-22T18:00:00+02:00",  
      "value": 1.0  
    },  
    {  
      "start_date": "2025-09-22T18:00:00+02:00",  
      "end_date": "2025-09-23T00:00:00+02:00",  
      "value": 0.0  
    }  
  ]  
}
```



Spécifications techniques de l'API

1) Ressources « Effacement » - exemple et conséquences sur la facturation

Consigne définie par date de début et date de fin



Courbe réalisée utilisée pour la facturation : énergies moyennes à pas 5' en convention « commençante » :



Valeur neutralisée :



→ Les 5 premières minutes de l'épisode d'arrêt sont neutralisées de sorte à permettre la baisse de production. Le producteur doit être à zéro à partir de 12h.



→ Les 5 dernières minutes de l'épisode d'arrêt sont neutralisées de sorte à permettre le retour à un régime de production normal. Le producteur doit être à « pleine puissance » à partir de 18h.

Tests et déploiement

- Développement de la plateforme des API en cours
- Tests avec les utilisateurs à venir
- Déploiement de la plateforme des API

Contacts

- Une BAL générique sera communiquée pour adresser toute question ou demande future

Annexe

Explications API

API signifie Application Programming Interface (interface de programmation d'applications)

En termes simples, une API agit comme un pont permettant à différentes applications de communiquer entre elles.

Elle définit un ensemble de règles permettant à une application de demander et de recevoir des données ou des fonctionnalités d'une autre application.

Une API joue ainsi le rôle d'intermédiaire entre deux systèmes informatiques indépendants.

Les API procurent ainsi de nombreux avantages, que ce soit côté utilisateurs ou côté fournisseurs :

- L'utilisateur peut intégrer les fonctionnalités du programme dans son application.
- Le fournisseur peut de son côté procéder à des modifications de son programme sans occasionner d'incidence sur les utilisateurs des fonctionnalités.